

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4849**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Expertise agro-environnementale et conduite de projet

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Clermont-Ferrand I, Président de l'université de Clermont-Ferrand I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts, 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel évalue de la qualité d'un écosystème en zone rurale (maîtrise des techniques d'analyse, interprétation et restitution des résultats). Il évalue les pratiques agricoles, détermine leur impact et utilise la réglementation afin de faire des propositions d'aménagement pour mieux concilier les objectifs de production et de préservation de l'environnement.

Il accompagne la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques sur un plan technique, législatif et financier.

Il participe à des études d'aménagement en zone rurale et jouer le rôle de médiateur entre les différents partenaires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Ce professionnel valorise ses compétences au sein :

- d'organismes professionnels agricoles (Chambre d'agriculture, ADASEA, CNASEA, ONF, SAFER, syndicats agricoles, coopératives agricoles, groupements d'intérêts économiques...).
- de collectivités locales et territoriales (Conseil régional, Conseil général, communautés de communes).
- de parcs naturels nationaux et régionaux, d'agences de l'eau, de syndicats de pays, de syndicats de rivière.
- de bureaux d'études en environnement et aménagement du territoire.
- d'organismes certificateurs de la qualification d'exploitation.
- de structures d'enseignement dispensant des formations professionnelles agricoles.
- de CPIE, de conservatoires des espaces naturels.
- d'exploitations agricoles.

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Conseiller agro-environnemental

Chargé d'études

Agent de développement en agriculture

Responsable environnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 : Projet Professionnel Personnel.

UE2 : Politiques agricoles et environnementales.

UE3 : Connaissance et gestion des territoires ruraux.

UE4 : Fonctionnement des écosystèmes et pollutions.

UE5 : Projet tutoré.

UE6 : Connaissance et gestion durable de l'exploitation agricole.

UE7 : Outils d'analyse et méthode de communication.

UE8 : Anglais.

UE9 : Stage professionnel.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://iutweb.u-clermont1.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :